



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Louise Hébert, directrice générale adjointe, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 août à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 376 257 situé au 22, place de la Rive.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la hauteur du bâtiment principal projeté sur le lot 6 376 257 :

- Permettre une hauteur d'un bâtiment principale à 10,97 m alors que la grille d'usages et normes de la zone H-040 stipule une hauteur maximale de 10 m.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 21 juillet 2023.

Louise Hébert
Directrice générale adjointe